Image not found or type unknown

Avoir le titre de sejour de 10 ans

Par **sof78**, le **01/10/2011** à **12:15**

Bonjour,
je voudrais savoir si j'ai le droit à un titre de séjour de 10 ans (sachant que je suis un étudiant en France de nationalité algérienne avec un titre de séjour d'un an, renouvelable pour chaque année d'études.) pour s'occuper de mon père non voyant ayant le titre de séjour de 10 ans en France depuis 40 ans.
merci à l'avance pour vos réponses.
cordialement.

Par **IIAC**, le **03/10/2011** à **13:36**

Bonjour,

vous n'avez pas la possibilité de faire une demande de certificat de résidence de 10 ans, alors que vous êtes encore étudiant. Pour faire une telle demande vous devez justifier de ressources stables, ce qui n'est pas le cas lorsque vous bénéficiez du satut étudiant. Il faudra faire un changement de statut avant, pour effectuer vos démarches.

Cdt.

iiac_fb@yahoo.fr

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés